

La mise en archives de la réflexion dans les *Pensées*

À partir de l'examen des caractéristiques formelles des fragments contenus dans les trois volumes manuscrits des *Pensées* de Montesquieu et plus particulièrement des dispositifs énonciatifs, en établissant une comparaison avec le *Spicilège*, ce travail vise à préciser le statut de cet écrit et le rôle qui semble lui avoir été dévolu par Montesquieu.

Les trois volumes se présentent comme recueil d'énoncés ou de groupements d'énoncés indépendants les uns des autres, même si l'on peut ici ou là percevoir une unité implicite. La seule marque d'une volonté de séparation des fragments est le paraphe qui signale le passage d'une unité, ou ensemble autonome, à une autre. Montesquieu avait initialement adopté une numérotation, abandonnée par la suite¹. Il existait donc bien à l'origine un souci de consigner des fragments selon la chronologie de leur archivage, sans classification raisonnée, d'où l'intérêt de leur numérotation. Il s'agit donc d'un recueil répondant à une fonctionnalité définie non par un projet d'œuvre, ni par une composition systématique, mais comme l'ont déjà signalé Henri Roddier et Louis Desgraves par une méthode de

1. Dans le premier volume du manuscrit (ms. 1866, BM Bordeaux), les numéros 4 à 57 étaient marqués de la main de Montesquieu 1 à 50, puisque l'auteur n'avait pas compris dans son décompte les trois premiers fragments qui expliquent les intentions du recueil. Après le n° 57, originellement 50, la séparation est marquée par un paraphe. La numérotation Desgraves est parfois discutable, lorsque, en numérotant un nouvel item en l'absence de paraphe, elle présuppose une volonté de séparation qui n'est pas marquée sur le manuscrit. Ainsi les numéros 115 à 123 qui portent sur le style d'Homère et sur la querelle des Anciens et des Modernes ne sont séparés par aucun paraphe. Mais il faut ajouter que ce paraphe n'existe pas toujours là où un changement de contenu et un blanc signalent à l'évidence le passage d'une unité à une autre, comme entre le n° 136 qui porte sur le mouvement des corps et le n° 137 sur les causes de la peste.

travail. Pour le premier², Montesquieu appliquerait les conseils du Père Bernard Lamy dans ses *Entretiens sur les sciences* en consignait les réflexions faites à la suite de lectures, qui n'ont pu trouver leur place ailleurs: «On peut avoir un Livre particulier pour les mélanges, c'est-à-dire, pour les diverses choses & les différentes pensées qui se présentent à l'esprit, & pour lesquelles on ne trouve point de lieu propre.»³ Dans son analyse des manuscrits inédits de la Brède, Catherine Volpihac-Augier a montré le passage du livre lu à l'ouvrage par une série d'étapes: les extraits de lecture, parfois annotés, dont on tire des fiches séparées, les bulletins, qui sélectionnent l'exemple ou la citation ou le fait frappant; ces unités déplaçables pouvant venir s'insérer dans des démonstrations différentes⁴. Ces fiches peuvent être classées à l'intérieur d'un ensemble qui s'organise en fonction de l'ouvrage programmé, par livres, chapitres et articles. Comme l'a montré Georges Benrekassa à propos du manuscrit de *L'Esprit des lois* conservé à la Bibliothèque nationale de France, cet ensemble de dossiers correspondant aux chapitres de l'ouvrage souligne une méthode qui associe et ordonne des éléments qui peuvent être déplacés et faire l'objet de nouvelles distributions et répartitions⁵. Pour Louis Desgraves, qui reprend en partie les remarques d'Henri Roddier mais les prolonge par une réflexion sur les rapports étroits entre *Pensées* et *Esprit des lois*, les *Pensées* servent de réservoir de réflexions pour une réutilisation ultérieure et permettent à Montesquieu d'affiner son argumentation et son expression. Le recueil de mélanges, à la façon des *Pensées*, archiverait donc des remarques de sources diverses (écrites mais aussi orales) qui ne trouvent pas leur place dans un classement articulé à une œuvre en chantier, et qui sont mises en attente. On peut alors se demander quelle est la différence entre le recueil des *Pensées* et le *Spicilège*, deux volumes de remarques éclectiques, puisque celui-ci contient, comme l'a souligné Rolando Minuti⁶, «une suite décousue de réflexions», et même «quelques-unes dignes de figurer parmi les *Pensées*», et «un vaste dépôt de nouvelles et d'anecdotes».

2. Henri Roddier, «De la composition de *L'Esprit des lois*. Montesquieu et les oratoriens de Juilly», *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1952, p. 442-443.

3. R. P. Lamy, *Entretiens sur les sciences*, éd. F. Girbal et P. Clair, Paris, 1961, VI, p. 202-203 (1^{re} éd. Grenoble, 1684; *Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu à La Brède, Cahiers Montesquieu*, n° 4, 1999, n° 1449).

4. *L'Atelier de Montesquieu. Manuscrits inédits de La Brède, Cahiers Montesquieu*, n° 7, Naples-Oxford, Liguori-Voltaire Foundation, 2001, p. 17-19.

5. «Sur le manuscrit de travail de *L'Esprit des lois*: sa nature, son intérêt, ses enseignements», *Revue française d'histoire du livre*, 102-103, 1^{er} et 2^e trimestres 1999, p. 84.

6. *Spicilège*, dans *Ceuvres complètes*, t. XIII, éd. Rolando Minuti et Salvatore Rotta, Oxford, Voltaire Foundation, 2002, p. 35 (toutes les citations du *Spicilège* renvoient à cette édition).

Les fonctions des *Pensées* et celles du *Spicilège*

Montesquieu indique en tête du *Spicilège* qu'il a l'intention de mettre à la fin du volume « quelques réflexions » qu'il a faites et que parmi ce qu'il a compilé se trouvent « quelques réflexions de [sa] façon » marquées d'un astérisque⁷. On retrouve cet astérisque signalant des interventions personnelles dans les extraits de lecture, comme l'a souligné Catherine Volpihac-Auger à propos des manuscrits de La Brède⁸. Mais ces réflexions personnelles sont une petite partie d'un ensemble dont la fonction première est la compilation : celle des notes composant le recueil prêté par le Père Desmolets, celle des informations recueillies par Montesquieu lui-même à partir de sources diverses. La réflexion personnelle, et faite à propos d'une lecture, est marginale dans le *Spicilège* (n^{os} 458, 517, 523, 524, 544, 548, 706, 717, 718) : on trouve neuf occurrences de l'astérisque, dont les trois dernières ne semblent pas correspondre à une réflexion personnelle, et six réflexions personnelles non marquées par un astérisque (n^{os} 265, 323, 358, 422, 451, 456), mais aussi des commentaires personnels sur les informations recueillies, ajoutés en passant. Le recueil des *Pensées*, s'il accueille également des citations, des notes de lecture et des informations recueillies diversement, assure au contraire la promotion de la réflexion personnelle, qui acquiert son autonomie par rapport à l'information, comme l'annoncent les remarques liminaires de l'auteur :

1. Quelques réflexions ou pensées détachées que je n'ai pas mises dans mes ouvrages.
2. Ce sont des idées que je n'ai point approfondies et que je garde pour y penser dans l'occasion.
3. Je me garderai bien de répondre de toutes les pensées qui sont ici. Je n'ai mis là la plupart que parce que je n'ai pas eu le temps de les réfléchir et j'y penserai quand j'en ferai usage⁹.

La réflexion ne se définit plus seulement dans les *Pensées* par rapport à sa relation à une source exogène mais par celle entretenue avec l'ensemble original composé que constitue l'ouvrage. La réflexion des *Pensées* entretient donc une relation avec la création, mais il s'agit de la trace d'un acte de penser qui n'aboutit pas encore au produit publiable, d'une formulation écrite et provisoire du résultat de l'activité réflexive.

Les deux recueils présentent cependant des similitudes certaines. Par exemple, Montesquieu réutilise dans les *Pensées* le procédé, emprunté au

7. *Ibid.*, n° 1, p. 81.

8. *L'Atelier de Montesquieu*, ouv. cité, p. 17.

9. Les *Pensées* sont citées d'après le texte et la numérotation de l'édition de Louis Desgraves (Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1991).

premier compilateur du *Spicilège*, du développement contenant des citations ou anecdotes ou nouvelles, qui vient illustrer un thème annoncé par un titre. Ce titre peut désigner une catégorie de personnes¹⁰, un phénomène naturel, une région ou un pays¹¹, une notion¹², un personnage célèbre¹³, etc. Le procédé souligne le souci documentaire en vue d'une classification thématique ultérieure, qui se concrétisera dans les *Pensées* par la présence des titres qui courent en marge sur le manuscrit et dont l'absence d'autorité paraît devoir être mise en question¹⁴.

On trouve dans les *Pensées*, comme dans le *Spicilège*, une utilisation de la presse. Toutefois le nombre de fragments des *Pensées* contenant des extraits de gazettes à contenu politique est très limité, alors qu'il constitue un sixième du *Spicilège*. La *Gazette d'Amsterdam* est mentionnée une fois dans les *Pensées* (n° 782) contre 52 occurrences du *Spicilège*¹⁵; la *Gazette d'Utrecht*, une fois également (n° 2090) contre 16 emprunts dans le *Spicilège*; on ne trouve aucune mention de la *Gazette de France* contre 21 dans le *Spicilège*. La *Bibliothèque universelle et historique* de Jean le Clerc est mentionnée une fois dans les *Pensées* (n° 41) et absente du *Spicilège*. En revanche le *Journal des sçavans* et les *Mémoires de Trévoux*, assez bien représentés dans les *Pensées*, sont absents de l'autre recueil à une exception près (n° 620 a).

Par ailleurs, l'utilisation qui est faite de la presse dans les *Pensées* est assez différente de celle du *Spicilège*. Le n° 782 des *Pensées* s'appuie sur un extrait de la *Gazette d'Amsterdam* du 10 février 1734 recopié dans le *Spicilège*, contenant une lettre du grand vizir au prince Eugène :

10. *Spicilège*: « Jesuites » (n° 207), « Courtisanes » (n° 208), « Hipocrites » (n° 210); *Pensées*: « Les Théologiens » (n° 35), « Gens singuliers » (n° 52), « Parleurs » (n° 307), « Amis » (n° 308), « Commentateurs » (n° 663), « Savants » (n° 920).

11. *Spicilège*: « Sang rougeur du » (n° 249), « Mousses » (n° 247); *Pensées*: « Vol des oiseaux » (n° 79), « Pologne » (n° 250), « Les Landes » (n° 1189).

12. *Spicilège*: « Mémoire » (n° 228), « Servitude » (n° 233), « Incertitude de la foy humaine » (n° 261); *Pensées*: « Religion chrétienne » (n° 502), « Liberté » (n° 751), « Gouvernements despotiques » (n° 885), « L'avarice » (n° 1200), « Des serments » (n° 1251).

13. *Spicilège*: « Montagne » (n° 211), « Coligni » (n° 213); *Pensées*: « Charlemagne » (n° 752), « Louis XIV » (n° 1218).

14. Il reste en effet à identifier cette écriture des titres marginaux, présente dans les deux premiers volumes et en partie dans le troisième. Il s'agit de la même écriture que celle qui se trouve à la fin du deuxième volume, sur l'avant-dernière page d'un ensemble de 29 pages blanches non numérotées, dans la mention « Achevé de lire le 4 mai 1749 (note de l'auteur) ». Cette écriture des titres est présente dès le début du premier volume. En revanche elle disparaît dans les fragments transcrits par les secrétaires qui interviennent après 1749. On peut donc supposer qu'après la publication de *L'Esprit des lois*, en 1749, Montesquieu aurait pensé à constituer une table des matières des *Pensées*, projet qui n'a pas abouti et qui est abandonné après 1749.

15. Pour les relevés dans le *Spicilège*, je renvoie à l'introduction de Rolando Minuti à l'édition de référence, p. 24-31.

Dans la *Gazette d'Amsterdam*, du 12 février 1734, que j'ai inséré dans mon *Spicilege*, il y a une lettre du Grand Vizir au prince Eugène, sur les affaires de Pologne; dans laquelle, parlant du feu roi Auguste II, il met: «... Or leur roi, surnommé *Nal-Kyran*, étant décédé il y a déjà longtemps.» Sur quoi, je dis qu'on aille chercher les [vrais] noms des rois de Babylone et d'Assyrie; puisque, chez les Turcs, le roi Auguste [leur voisin], s'appelle *Nal-Kyran*.

Montesquieu, négligeant l'ensemble de la lettre et son contexte de rédaction, s'intéresse uniquement au fait que les Turcs ont donné un surnom à Auguste II de Pologne et il en tire une remarque sur les prétentions des érudits à vouloir trouver les vrais noms des souverains de l'Antiquité. Il s'agit de sélectionner dans l'extrait de gazette une brève citation qui servira une réflexion personnelle sur la difficulté des certitudes concernant le passé.

Dans le même ordre d'idées, le *Journal des sçavans* est mentionné au n° 16 des *Pensées* sous forme d'un renvoi qui vient illustrer les remarques générales relatives à la génération et à la théorie des vers. Montesquieu expose les difficultés qu'il voit dans cette théorie de la reproduction et en particulier, en deuxième point de ses objections, il remarque: « Il est difficile de comprendre comment, y ayant un million de vers, deux trompes et deux ovaires, les enfants ne naissent pas ordinairement gémeaux. Il faut donc qu'il n'y ait jamais, dans chaque femelle, qu'un œuf propre à être rendu fécond.» Dans la marge, en face de cette objection à la théorie, il signale: « Il y a, *Journal des Savants*, 21 mars 1690, plusieurs choses curieuses sur ces matières.» L'article de périodique est mentionné en note, par une référence qui permet d'appuyer l'objection. Il ne constitue pas le contenu du fragment. On retrouve le même genre d'utilisation au n° 182 qui porte sur l'opportunité de détruire les petits couvents. Montesquieu y développe les arguments en faveur de cette suppression et la référence au *Journal des sçavans*, en fin de remarque, renvoie à un concile qui sert à appuyer l'argumentation. Au n° 189, le journal est cité comme source des propos du Père Châlons sur la position du pape à propos de la déposition du dernier roi de la première race. Montesquieu commente le point de vue du Père Châlons en en soulignant le ridicule et l'in vraisemblance. Plus loin au n° 191 consacré à la Pucelle d'Orléans, Montesquieu cite le point de vue critique du même journal pour appuyer et développer les raisons de révoquer en doute ce qui blesse « la raison et la philosophie ». De même le périodique est mentionné au n° 2014 pour nourrir une réflexion sur la différence des espèces. Au n° 1354, Montesquieu cite une chanson des Grecs extraite du journal d'août 1736:

Dans mon extrait du *Journal des Savants*, août 1736, est une chanson des Grecs: « Le premier de tous les biens est la santé; le second, la beauté; le troisième, les richesses acquises sans fraude; le quatrième, la jeunesse qu'on passe avec des amis. »

Montesquieu ajoute: « On n'y parle point de l'esprit, qui est un attribut principal de nos temps modernes. » Le partage entre information et jugement est ici un peu plus complexe que dans les exemples précédents: la citation extraite du périodique semble occuper l'essentiel du fragment qui paraît répondre à une fonction d'information et de compilation. Mais le commentaire final de Montesquieu donne en réalité tout son sens à la citation relevée, qui est l'occasion pour l'auteur d'exprimer sa conviction que l'esprit est un bien essentiel. Il arrive certes que l'utilisation de la presse ait une fonction uniquement informative: le n° 44 renvoie au *Journal des sçavans* n° 23 de l'année 1720 à propos des fontaines de Modène qui avaient déjà suscité l'intérêt du premier rédacteur du *Spicilège* (n° 15). Montesquieu s'intéresse avant tout au phénomène naturel et s'il formule une hypothèse pour l'expliquer, qu'il infirmera ensuite par une note ajoutée après son voyage en Italie, l'hypothèse est un commentaire explicatif subordonné au contenu informatif de la remarque. On trouve une même priorité accordée à l'information dans la mention des *Mémoires de Trévoux* au n° 1654 sur les chiffres des Phéniciens et des Arabes. En revanche c'est pour condamner l'organe jésuite que le n° 1954 y fait référence, en le désignant comme « dangereux ouvrage » dans son « projet de se rendre maître de la littérature » et c'est pour réfuter les accusations concernant *L'Esprit des lois* que le même périodique est encore mentionné au n° 1956.

On notera donc dans les *Pensées* un usage très limité des gazettes politiques au profit des journaux d'information scientifique et littéraire, et une subordination des informations glanées dans la presse à une réflexion personnelle et à une orientation argumentative. L'ordre des priorités semble inversé: dans le *Spicilège*, la réflexion vient se greffer sur l'information, elle est un commentaire fait en passant. Dans les *Pensées*, la presse est plutôt convoquée dans des renvois, pour appuyer une idée, une opinion. L'information devient exemple dans une démarche inductive, elle est subordonnée à l'expression d'une proposition assumée par l'énonciateur.

Autre différence entre les deux recueils: dans le *Spicilège*, l'auteur introduit des notes de lecture souvent par la formule « j'ai lu »¹⁶; il dresse des listes: liste d'ouvrages à acheter (nos 563, 660) ou à lire (nos 561, 562), dénombrement des troupes françaises (n° 447); il consigne des recettes et secrets de médecins et d'apothicaires¹⁷, autant d'éléments absents ou rares dans les *Pensées*. D'une façon générale, les *Pensées* contiennent beaucoup moins

16. *Spicilège*, nos 240, 339, 471, 554, 565, 566, 578, 659, 782.

17. Voir le relevé qu'en fait Rolando Minuti dans son introduction à l'édition de référence, p. 32.

d'informations brutes, de données indépendantes de toute visée argumentative. Le déplacement d'une remarque du *Spicilège* vers les *Pensées* paraît un exemple de cette tendance; Montesquieu a d'abord consigné ses réflexions critiques sur la tragédie d'Houdar de La Motte *Inès de Castro* dans le *Spicilège* (n° 335; article biffé):

J'ai entendu la premiere representation de la tragedie d'Ines de m.^r de la Mothe, j'ay bien vû qu'elle n'a reussy qu'a force d'estre belle et qu'elle a plu aux spectateurs malgre eux, on peut dire que la grandeur de la tragedie le sublime le beau y regnent partout [...] il y a un second acte qui a mon gout est au dessus de toutes les autres[...] j'y ai trouvé un art souvent caché et qui ne se devoile pas a la premiere representation et je me suis plus senti touché les dernieres fois que les premieres, [...].

Montesquieu y exprime nettement par des expressions sans ambiguïté son admiration et son enthousiasme; il apprécie et il juge: «a mon goût», «j'y ai trouvé un art», «je me suis plus senti touché», etc. Il n'est plus ici observateur détaché ni simple témoin. La réflexion sera déplacée et développée dans les *Pensées* (n° 143). Les remarques du *Spicilège* qui relèvent de préoccupations esthétiques¹⁸ sont des commentaires brefs qui suivent la mention d'un ouvrage lu, d'une pièce vue, d'une traduction nouvellement parue, si l'on excepte le n° 461, consacré à la peinture et à l'architecture. Même dans ce cas il s'agit de remarques désordonnées faites à partir des conversations avec Hildebrand Jacob et des œuvres vues lors des voyages, pas encore de la mise en forme d'une réflexion personnelle élaborée. Les fragments qui concernent la religion, donnant lieu à des prises de position, des jugements, ne sont pas postérieurs aux voyages et ceux qui sont inspirés par l'Écriture sainte, si l'on suit la chronologie des écritures donnée par Rolando Minuti, sont antérieurs au départ de Montesquieu en avril 1728¹⁹. Par ailleurs le contenu d'abord très éclectique laisse place à la prédominance des questions relatives au dénombrement de la population, aux finances et à la dette anglaise, au commerce, à la situation politique de l'Europe. L'éclectisme caractérise en revanche l'ensemble des *Pensées*.

Dans l'un et l'autre recueil on trouve des nouvelles orales: propos d'autrui rapportés, échos de conversations et de rencontres. Le nombre de remarques du *Spicilège* introduites par la formule «j'ai ouï dire», «j'ai ouï dire à M. X» ou «X dit fort bien», «a dit que...», «prétendait» a été dénombré par Rolando Minuti: il s'élève à la centaine²⁰. On trouve aussi une formule qu'on pourrait qualifier de testimoniale, par laquelle Mon-

18. N^{os} 211, 333, 367, 373, 378, 420, 454, 461, 465, 473, 474, 548, 554, 566, 574, 677, 705, 717.

19. Voir l'introduction au *Spicilège*, p. 34.

20. *Ibid.*, p. 31-32.

tesquieu signale la connaissance directe qu'il a eue d'un fait : « J'ai vu... »²¹ Les marques d'autodésignation, « j'ai vu », « j'ai lu », « j'ai ouï dire », « quelqu'un m'a dit », renvoient à un énonciateur lecteur ou témoin, qui s'efface devant l'information qu'il rapporte. La dimension subjective apparaît seulement dans la locution adverbiale *fort bien*, à valeur axiologique, ou son équivalent qui accompagne le verbe *dire*, marquant le jugement positif de celui qui rapporte sur le propos mentionné : « X dit fort bien... » L'énonciateur du *Spicilège* est un observateur, un auditeur, un lecteur, un témoin oculaire, un glaneur de choses vues, entendues, lues, qui s'efface devant ce qu'il rapporte; la tendance ne fait que s'amplifier après les voyages et, peut-on ajouter, après le commencement de la rédaction/transcription du premier volume des *Pensées*, qu'on situera provisoirement vers 1727, l'année qui précède le départ de Montesquieu. Comme on le sait, celui-ci emporte avec lui le recueil du *Spicilège* et non celui des *Pensées*, geste qui confirme le statut de recueil de notes informatives qui est celui du *Spicilège*. On peut sans doute retrouver dans les *Pensées* des procédés informatifs caractéristiques du *Spicilège* et relever dans le *Spicilège* l'expression des opinions du compilateur Montesquieu. Mais une approche quantitative des énoncés contenus dans les deux recueils ne laisse pas de doute sur la différence des fonctions qui leur sont assignées. Le *Spicilège* privilégie l'information, le particulier, l'anecdotique, là où les *Pensées* généralisent et subordonnent l'exemple à l'opinion et au jugement de l'auteur, dans des formules volontiers frappantes et ramassées. Les deux recueils acquièrent leur statut et voient leurs fonctions respectives précisées dans leur opposition.

L'autocitation et les marques de subjectivité dans les *Pensées*

Des formules introduisant des propos rapportés, comme celles qui ont été relevées plus haut à propos du *Spicilège* (« j'ai ouï dire », « X a dit »), se trouvent aussi dans les *Pensées*²². Montesquieu semble se parodier lui-même au n° 427 quand il cite les propos d'un âne et conclut : « Ces ânes ont souvent dit de très bonnes choses. »

21. *Ibid.*, n° 642, 643. On a éliminé de ce relevé la formule « j'ai vu » quand elle désigne la lecture d'un ouvrage, comme dans les n° 471 et 538.

22. Les relevés qui suivent portent sur les syntagmes introducteurs de citations : « J'ai ouï dire », 9 occurrences (n° 293, 477, 1108, 1474, 1481, 1592, 1886, 1894, 1907) ; X « a dit » ou « disait » ou « dit » ou « *said* », 73 occurrences (n° 361, 383, 432, 581, 662, 677, 683, 712, 777, 863, 864, 865, 866, 882, 947, 1003, 1017, 1018, 1080, 1120, 1141, 1147, 1203, 1205, 1224, 1344, 1392, 1393, 1427, 1429, 1440, 1448, 1455 [incise], 1457, 1458, 1459, 1467, 1577, 1578, 1585, 1590, 1638, 1648, 1649, 1653, 1662, 1663, 1675, 1676, 1677, 1684, 1688, 1718, 1790, 1895, 1908, 1958, 1969, 1976, 1989, 2024, 2060, 2064, 2120, 2134, 2135, 2136, 2155, 2157, 2175, 2215, 2250).

Les *Pensées* accordent une large place à l'autocitation, procédé absent du *Spicilège*. Un verbe déclaratif à la première personne du singulier, « je disais »²³, sa variante au présent ou au passé simple – parfois impossibles à distinguer : « je dis »²⁴ ou en anglais « *I said* »²⁵ –, qui introduit une autocitation ou l'accompagne en position parenthétique (en incise), est une des marques caractéristiques des *Pensées* : on en trouve 197 occurrences alors que les marques introduisant les propos d'autrui sont présentes à raison de 82 occurrences, soit moins de la moitié²⁶. La place qui est faite dans le *Spicilège* aux discours rapportés, aux mots d'autrui subit ici un infléchissement significatif vers la conservation de sa propre parole. On remarquera d'abord que Montesquieu choisit avec le verbe déclaratif à la première personne du singulier, « je disais » ou « je dis », de mettre l'accent sur une double énonciation alors même qu'il y a identité de l'énonciateur passé et de l'énonciateur présent. Il marque, dans la formule introductive, une énonciation distincte de celle de l'énoncé cité. La solution éliminée est donc celle qui consisterait à asserter, sans proposition introductive comportant un verbe déclaratif, dans une proposition assumée encore aujourd'hui et comme telle, ne nécessitant pas un marquage d'une énonciation antérieure, puisqu'il y a identité des deux instances énonciatrices. La solution retenue par Montesquieu consiste en ce marquage de la double énonciation ; elle dissocie l'emploi passé et la mention. L'une des fonctions de cette

23. 151 occurrences : n^{os} 275, 339, 375, 473, 478, 480 (en incise), 519, 589, 592, 595, 596, 598, 609 ; 610, 655, 773, 808, 821, 850, 858, 995, 997, 999, 1001, 1002 (en incise), 1021, 1022, 1049, 1053, 1054, 1057, 1067, 1070, 1074, 1125, 1132 ; 1138, 1143, 1155, 1163, 1164, 1165, 1169, 1177, 1178, 1179, 1186, 1188, 1204, 1206, 1211, 1212, 1213, 1216, 1219, 1223, 1228, 1231 (en incise), 1232, 1242, 1300, 1303, 1307, 1317, 1323, 1326, 1343, 1346, 1347, 1348, 1353, 1358, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1369, 1370, 1371, 1373, 1374, 1375, 1377, 1381, 1394, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411 (en incise), 1414, 1415, 1417, 1419, 1425, 1429, 1435, 1443, 1447, 1455, 1460, 1470, 1477, 1478, 1482, 1536, 1573, 1579, 1580, 1586, 1589, 1593, 1594, 1595, 1623, 1627, 1647, 1676, 1689, 1952, 1954, 1955, 1959, 1964, 1975, 2011, 2015, 2042, 2045, 2053, 2054, 2057, 2061, 2063, 2080, 2089, 2093, 2123, 2136, 2158, 2159, 2173, 2177, 2227, 2228, 2233, 2240, 2241, 2243. On peut mentionner aussi les formules synonymes suivantes : « j'écrivais », 5 occurrences (n^{os} 444, 1093, 1456, 1635, 2230) ; « je finissais », 1 occurrence (n^o 1304) ; « je définissais », 1 occurrence (n^o 1365).

24. Au présent ou au passé simple (impossibles à distinguer), 17 occurrences (n^{os} 383, 448, 472, 562, 608, 632, 703, 880, 896, 919, 948, 974, 1078, 1126, 1222, 1403, 1404). Au présent, 1 occurrence (n^o 2169) ; « j'ajoute », 2 occurrences (n^{os} 1392, 1647). Au passé simple, 8 occurrences (n^{os} 950, 1000, 1062, 1225, 1246, 1600, 1646, 2232) ; au passé simple dans un dialogue rapporté, 15 occurrences (n^{os} 662, 882, 1003, 1220, 1224, 1599, 2062, 2067, 2085, 2095, 2134, 2143, 2149, 2174, 2239) ; « je lui envoyai ces maximes », 1 occurrence (n^o 1012) ; « j'écrivis », 1 occurrence (n^o 1144) ; « voici l'explication que je donnai », 1 occurrence (n^o 1677). Signalons un futur, n^o 2237. On laisse de côté l'emploi au futur et au conditionnel des « Réflexions sur le Prince », n^{os} 1983-2003, dans un passage qui transcrit une œuvre inachevée.

25. 4 occurrences : n^{os} 1066, 1221, 1234, 1311.

26. Voir le relevé de la note 21.

formule récurrente dans les *Pensées*, et absente du *Spicilège*, me semble être de distinguer clairement l'emprunt, la citation, la formule recueillie et transcrite à partir d'une source exogène, d'une proposition qui est le produit original de l'auteur, et qui a été proférée dans le contexte d'une interlocution, vraisemblablement d'une conversation. Ce « je disais » ou « je dis » permet de distinguer les propos de l'auteur de la citation d'autrui; c'est au fond un marquage de source et également l'indice du contexte social dans lequel s'est exprimée la réflexion, par opposition à celle qui naît dans le silence studieux du cabinet. Le n° 1165 confirme cette fonction: il contient une citation introduite par « je disais ». Montesquieu a ajouté en bout de ligne après la citation, pour rectifier une erreur d'attribution: « Ceci est de moi; on l'a donné à l'abbé de Mongaut. » C'est ce que confirme aussi l'emploi en incise (« disais-je ») de la même expression, qui vient préciser de façon incidente la source de la citation²⁷. Par ailleurs Montesquieu choisit d'établir une sorte de recul métalinguistique par rapport à ses propres énoncés, qui met en valeur leurs caractéristiques formelles. Il rapporte souvent ses propos en style direct par juxtaposition, en éliminant les taxèmes et la subordination; de ce fait il érige ses propres paroles en citations, susceptibles d'être détachées et reproduites, ce que confirme l'usage du verbe *dire* en incise. S'opère alors un parallélisme entre les formules, bons mots, expressions heureuses, maximes et aphorismes qu'il cite chez les autres et ses propres trouvailles:

Je disais: « La formule est notre mère; la docilité, notre gouverneur. » (N° 1211.)

Je disais: « Il n'y a que les ouvrages communs qui ennuient; les mauvais, on ne les compte pas. » (N° 1212.)

Je disais: « Les dîners sont innocents; les soupers sont presque toujours criminels. » (N° 1228.)

M. de Fontenelle dit fort bien: « Les bons styles en forment de mauvais. » (N° 1220.)

Mr Locke said: « Il faut perdre la moitié de son temps pour pouvoir employer l'autre. » (N° 1205.)

Ces citations ont souvent l'allure frappante des formes brèves de la tradition moraliste: définitions qui vont contre l'opinion commune, distinctions, parallèles, antithèses, paradoxes, énigmes, etc. La maxime résulte d'une capacité à produire des mots d'esprit en conversation et le recueil des *Pensées* a entre autres fonctions celle de recueillir ces maximes. De ce point de vue, on peut rapprocher les *Pensées* du genre des *ana*, ces « recueils de mots ou sentiments mémorables de quelques savants ou gens d'esprit », selon la définition qu'en donne l'édition de 1721 du *Dictionnaire de Trévoux*²⁸.

27. Voir le relevé de la note 22.

28. Sur le genre des *ana*, voir l'ouvrage de Francine Wild, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Champion, 2002.

D'autre part il convient de s'interroger sur la valeur particulière de l'imparfait, très nettement privilégié dans cet usage du verbe *dire* à la première personne du singulier, à côté des passés composés des formules récurrentes du *Spicilege* servant à introduire des informations de source orale. On trouve en effet deux emplois du passé composé pour la formule *je + dire*²⁹ contre 171 imparfaits. Le passé composé « j'ai dit » pouvait apparaître comme une prétention à s'ériger en homme célèbre, il donne à la formule citée la solennité d'un dit notable, il transforme ses propres paroles en *apophtegmes*. On sait que Montesquieu s'est moqué de la formule *ipse dixit* des Pythagoriciens au n° 66 des *Pensées*. La valeur d'accompli du passé composé aurait donné à l'énoncé cité la dimension d'une formule définitive. L'aspect duratif de l'imparfait correspond à l'une des caractéristiques du recueil : l'énoncé cité est mis en attente pour être examiné. Enfin la prédominance de l'imparfait peut aussi être analysée par opposition au passé simple : celui-ci est plutôt employé dans des segments narratifs, mettant en scène un dialogue rapporté³⁰, la contextualisation permettant de ne pas confondre « je dis » au passé simple avec la forme identique au présent. L'imparfait lève la confusion caractéristique de la première personne entre présent et passé simple dans les emplois sans contexte. Il sert donc à marquer le passé, la double énonciation dont il a été question plus haut, là où le « je dis » est équivoque.

À côté de cette pratique de l'autocitation, on remarque l'importance des marques d'attitudes propositionnelles, les verbes d'opinion : « je ne dis pas que... », « je ne suis point du nombre de ceux qui regardent... », « je suis persuadé que... », « pour moi, je crois que... », « je suis porté à croire que... », etc. ; les verbes factifs : « j'ai bien vu que... » ; les verbes dits subjectifs impliquant un jugement de valeur sur la complétive qui suit : « j'avoue que... ». Dans un tel dispositif énonciatif, l'assertion, subordonnée, est placée en position de présupposé et le point de vue de Montesquieu, son jugement, son sentiment, son impression deviennent le posé de l'énoncé. On retrouve ce marquage de source, dont il a été question plus haut, qui distingue clairement l'opinion personnelle de la citation des propos d'autrui. Le recueil est aussi marqué par une volonté d'appropriation et d'affirmation et une forte dimension subjective. L'énonciateur qui apparaît dans le recueil est différent de celui du *Spicilege*. Beaucoup plus fréquemment il exprime des jugements³¹, définit des

29. N^{os} 405, 1979.

30. Voir le relevé de la note 23.

31. N^{os} 57, 58, 110, 118... On soulignera à ce propos un usage du verbe *dire* différent de celui

notions³², fait des hypothèses³³, imagine des expériences³⁴. Il analyse des phénomènes³⁵, recherche des causes³⁶, pratique l'induction³⁷, plaisante et ironise³⁸, s'adresse à un lecteur virtuel (« voyez », « remarquez »)³⁹, ou dialogue avec un auteur qu'il cite⁴⁰, réfute des opinions⁴¹. Il formule des préceptes, et même sur le danger des préceptes⁴², s'exclame⁴³, s'étonne⁴⁴, exprime des sentiments⁴⁵, voire se confie⁴⁶. On voit affleurer un souci esthétique, un goût de la formule et de la figuration, du surprenant et du suggestif. C'est une pensée en activité, réactive, affirmant son autonomie par rapport aux sources, non dénuée d'une dimension affective, qui se déploie ici.

Le recueil des *Pensées* se spécifie aussi par sa fonction d'archives de morceaux ou chutes d'œuvres : œuvres publiées dont l'auteur conserve ce qu'il n'a pu y faire figurer ou d'œuvres projetées et abandonnées. On les trouve dans des fragments dont les titres signalent qu'il s'agit de chutes⁴⁷ : « Quelques morceaux qui n'ont pu entrer [...] », « Fragments qui n'ont pu entrer [...] », « Morceaux inutiles de l'ouvrage [...] », etc. Montesquieu archive donc, non seulement du déjà-dit et du déjà-pensé, comme on a vu plus haut, mais aussi du déjà-écrit, qui est resté inutilisé après la composition de l'ensemble qui fait œuvre, ou après l'abandon d'un projet, chutes qu'il pourra réutiliser, par exemple dans une nouvelle édition⁴⁸ ou dans un autre type d'écrit, moyennant réorganisation : ouvrages en chantier ou dissertations académiques. C'est ce que laissent penser les titres des cahiers

étudié plus haut ; il ne s'agit pas d'introduire une citation mais d'exprimer une opinion : n^{os} 58, 118, 1754.

32. N^{os} 27, 30, 309, 348.

33. Voir les interrogations n^{os} 102, 134, 208...

34. N^{os} 79, 158, 185, 274, 289, 301, 380...

35. N^{os} 32, 79, 109, 113, 159...

36. N^{os} 4, 22, 29, 81, 269, 600...

37. N^{os} 38, 43, 90...

38. N^{os} 852, 891, 984...

39. N^{os} 191, 193, 271, 405, 419, 599...

40. N^{os} 157, 184, 206...

41. N^{os} 57, 64, 78, 138, 144, 318, 344, 1096...

42. « Il faudrait » : n^{os} 31, 80, 84, 85 ; « on doit » : n^o 50...

43. N^{os} 16, 19, 20, 43, 434...

44. N^{os} 39, 77, 300, 329, 394...

45. N^{os} 174, 203, 207, 388, 395...

46. N^{os} 213, 794.

47. N^{os} 108, 220-224, 299, 330-338, 356-358, 359, 510-513, 524-526, 563, 564, 640, 841-842...

48. Voir n^o 1532.

contenus dans le cinquième carton de l'*Inventaire des manuscrits envoyés en Angleterre*, rédigés par Montesquieu et transcrits par Joseph-Cyrille de Montesquieu⁴⁹ : il y est question, dans les chutes de *L'Esprit des lois*, de morceaux qui pourront servir soit à un ouvrage particulier, soit pour des dissertations, soit, écrit Montesquieu, « pour mes Réflexions »⁵⁰.

Ces chutes sont donc mises en attente pour leur réemploi. Transcrites comme documents qui échappent provisoirement à leurs conditions d'énonciation, elles attendent en quelque sorte de reprendre vie et d'échapper à leur statut d'archives par une nouvelle énonciation dans un contexte différent. Entre ces morceaux d'œuvres et les citations de propos de conversation, il existe toute une gamme intermédiaire de fragments variables en volume et en contenu, dont on discerne ici ou là le lien avec des œuvres en gestation, mais qui ne sont pas désignés ni repérables comme chutes. Montesquieu met en attente des propositions qui n'ont pas toujours été antérieurement proférées ni écrites et qu'il formule « pour y penser dans l'occasion », comme il l'annonce au début du premier volume dans la remarque numérotée 2. Une fois soulignée cette fonction de mise en attente, faut-il s'interdire par ailleurs de faire l'hypothèse que Montesquieu archive aussi au sens strict du terme, pour garder des traces ? On peut le penser à la lumière de deux remarques du recueil qui soulignent l'intérêt de Montesquieu pour le fragment, cette trace d'œuvre perdue qui s'est maintenue dans la citation à l'intérieur d'un discours allographe. On trouve en effet la suggestion suivante (n° 101) :

À présent qu'on est dans le goût des collections et des bibliothèques, il faudrait que quelque laborieux écrivain voulût faire un catalogue de tous les livres perdus qui sont cités par les anciens auteurs. Il faudrait un homme libre de soins et des amusements même. Il faudrait donner une idée de ces ouvrages, du génie et de la vie de l'auteur, autant qu'on pourrait le faire sur les fragments qui nous restent, et les passages cités par d'autres auteurs qui ont échappé au temps ou au zèle des religions naissantes. Il semble que nous devons ce tribut à la mémoire de tant de savants hommes [...].

49. *L'Atelier de Montesquieu*, p. 276-280 ; *Œuvres complètes*, Oxford, t. I, p. LXXV-LXXX.

50. Ce titre pourrait renvoyer aux *Pensées*, désignées tantôt par *Mes pensées* dans ce même inventaire, par *Mes réflexions* au début du troisième volume (n° 1631 bis), confirmant le caractère interchangeable des deux désignations, exprimé dans le fragment programmatique qui ouvre le premier volume. Voir n° 1 : « Quelques réflexions ou pensées détachées que je n'ai pas mises dans mes ouvrages. » Compte tenu des titres des cahiers contenus dans le 5^e carton, l'un mentionnant « la constitution fédérative et les colonies », un autre le « premier livre sur les fiefs », un autre « quelques lois de peuples barbares par leurs mœurs », un autre « l'épreuve par le combat de la croix, l'eau froide, l'eau bouillante », les *Réflexions* mentionnées dans les titres, donnés par Montesquieu, des cahiers du 5^e carton ne semblent pouvoir renvoyer ni aux *Réflexions sur la monarchie universelle*, ni aux *Réflexions sur le caractère de quelques Princes*, ni aux *Réflexions sur la critique des ouvrages de l'esprit*, titres mentionnés sur les cahiers du 3^e carton.

Montesquieu reviendra plus tard sur cette idée à propos des fragments de Cicéron, en développant l'image des débris de naufrages: «[...] je suis naturellement curieux de tous les fragments des ouvrages des anciens auteurs; comme, sur les rivages, on aime à trouver les débris des naufrages que la mer a laissés»; «Cicéron selon moi, est un des grands esprits qui ait jamais été: l'âme toujours belle, lorsqu'elle n'était pas faible» (n° 773). Loin que l'analogie avec les débris de naufrage donne lieu à une méditation, dans le style baroque, sur la vanité des choses de ce monde, elle met en évidence l'éveil de la curiosité par le fragment, suggère le plaisir de l'appropriation et débouche sur l'éloge. Comment Montesquieu, amateur de ces fragments qui donnent à imaginer la grandeur de l'esprit des auteurs, autant, sinon plus que les œuvres achevées, n'aurait-il pas souhaité, lui aussi, laisser derrière lui un «catalogue de tous ses livres perdus», de tous ces passages qui donneraient une idée de son génie et de sa vie? Comment en outre la forme de cet avant-texte ne permettrait-elle pas, à la façon des *Essais* de Montaigne, qu'il évoque au n° 633, de percevoir, au lieu seulement de «l'homme qui écrit», «l'homme qui pense»?

De cette tentative pour définir le statut des *Pensées*, en particulier en les comparant avec le *Spicilège* et en se penchant sur les données formelles, on retiendra donc les éléments suivants: se trouve confirmée la fonction de mise en attente d'énoncés et de groupements d'énoncés pour un réemploi extérieur déjà soulignée par plusieurs critiques. On avancera par ailleurs l'idée d'une fonction d'archivage d'une pensée fragmentée, discontinue, qui est, comme on le sait, un parti pris chez Montesquieu, le rêve peut-être évasivement caressé de laisser des matériaux pour un recueil d'ana, un *Montesquiana*, qui reste à écrire. L'ensemble paraît marqué par une tension: entre le souci de conserver, d'archiver, de garder en mémoire, et celui de se servir du fragment comme pivot, pierre d'attente, pour un réemploi, une réinjection dans un autre espace discursif qui fera de la lettre morte une parole vivante à l'intérieur d'un autre cadre énonciatif. Le fragment autonome et original, distinct de la simple note ou information recueillie, doté d'une forte dimension argumentative, subjective, peut s'appréhender dans son isolement. Il implique qu'il y a dans l'acte de penser production d'unités discrètes, dotées d'une autonomie sémantique. Les trois volumes des *Pensées* ne sont pas dissociables d'un certain rapport que Montesquieu entretient avec la composition. Il y a une vérité proposable, à examiner, du détail, du coup d'œil, voire de la formule heureuse. Si la pensée s'élabore parfois dans l'effort et la construction, elle peut aussi se donner dans la trouvaille qui coïncide souvent avec un certain bonheur formel. On peut

ainsi, comme le fait Bertrand Binoche, rapprocher cette pensée discontinue de la valeur heuristique que Bacon a conférée à l'écriture aphoristique⁵¹, mais aussi de l'art de la suggestion du journaliste Marivaux qui «surprend en [lui] les pensées que le hasard [lui] fait»⁵²; ce hasard a sans doute partie liée avec les habitudes d'une pensée qui épouse les formes de l'*esprit*: le saillant, le paradoxal, l'énigmatique, révélés par des structures formelles qui doivent à la pratique de la conversation, à la recherche du bon mot, qui puisent autant à des sources mondaines qu'au silence studieux du cabinet. Montesquieu s'en est expliqué au n° 1971 du recueil: « Dans le monde, [...] on apprend à imaginer; [...] on y est pensant par la raison qu'on ne pense pas, c'est-à-dire que l'on a les idées du hasard, qui sont souvent les bonnes. »

Incontestablement, l'auteur s'affirme avec force dans ce recueil, déployant son esprit, son imagination, son jugement, son affectivité. Par leur dimension réactive et dynamique que j'ai cherché à souligner, les *Pensées* ont sans doute constitué pour Montesquieu un espace privilégié d'exercice de la pensée et de ses formes.

Carole DORNIER
Université de Caen

51. *Introduction à De l'esprit des lois de Montesquieu*, Paris, PUF, 1998, p. 17-22.

52. Marivaux, *Journaux et Œuvres diverses, Le Spectateur français*, éd. Frédéric Deloffre et Michel Gilot, Paris, Garnier Frères, 1969, p. 114.